

ANNEXE 1 A LA FAQ DTQM

Liste d'interventions donnant lieu à essais particuliers lors de la VPRIM ou ne donnant pas lieu à VPRIM

CET	: certificat d'examen de type
DCOIS	: dispositif de contrôle de l'obturateur interne de sécurité
DSA	: dispositif de sécurisation d'adaptateurs camion
DTQM	: dispositif de transfert des quantités mesurées
DDV	: dispositif de détection de vacuité
OIS	: obturateur Interne de sécurité (communément appelé clapet de fond)
SAQ	: système d'assurance de la qualité
VPRIM	: vérification primitive
TC	: terminal camion

OBJET

La présente annexe a pour objet de définir:

1. A titre d'exemple, une liste d'interventions pouvant donner lieu à des essais simplifiés dans le cadre de la VPRIM. Cette liste est applicable que la VPRIM ait lieu par organisme tierce partie ou dans le cadre du SAQ approuvé du réparateur.
2. Une liste exhaustive d'interventions (néanmoins susceptible d'évoluer) ne donnant pas lieu à VPRIM.

Les présentes dispositions s'appliquent sans préjudice des essais et examens spécifiques prévus, le cas échéant, dans le CET, qui doivent être effectués dans tous les cas par le réparateur (y compris hors AQ) ou le vérificateur.

RAPPELS ET REGLES APPLICABLES AUX REPARATIONS

Toute intervention nécessitant le bris de scellements métrologiques constitue une réparation au sens métrologique du terme et doit être effectuée par un réparateur ayant une marque attribuée par un préfet.

Le réparateur doit, après toute réparation, restaurer les scellements brisés, apposer sa marque sur ces scellements et, avant remise en service, s'assurer que l'instrument répond aux exigences réglementaires (art. 40 du décret du 3 mai 2001).

Si le réparateur n'a pas son SAQ approuvé spécifiquement pour le DTQM, il appose une vignette blanche et fait appel sous 15 jours à un organisme désigné pour faire effectuer la VPRIM après réparation. (Sauf pour les réparations dispensées de VPRIM)

DEFINITIONS ET REGLES APPLICABLES A LA VPRIM

Vérification Primitive (VPRIM)

Opération de contrôle attestant que les instruments neufs ou réparés respectent les exigences de leur catégorie (art. 14 du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure).

Toute opération (les modifications ne font pas l'objet de la présente annexe) ne figurant pas dans les tableaux ci-après, susceptible de modifier les performances des instruments donne lieu à VPRIM complète.

Primitive avec Essais Limités (PEL dans le tableau)

VPRIM comportant l'examen technico-administratif et des essais limités à ceux relatifs aux équipements réparés.

Dispense de Vérification primitive (DISP dans le tableau)

Intervention ne donnant pas lieu à VPRIM. Des essais de bon fonctionnement doivent permettre de vérifier que la réparation n'a pas altéré l'équipement.

En principe toute intervention ayant donné lieu à un bris de scellements devrait être suivie d'une VPRIM. Il y a cependant des cas où des opérations simples, non susceptibles de remettre en cause les performances des instruments, nécessitent le bris des scellements, soit parce que l'instrument n'est pas conçu de façon optimale, soit parce qu'il est impossible de faire raisonnablement autrement. Ces interventions, effectuées par des réparateurs agissant selon les règles de l'art, ne justifient pas d'être suivies d'une vérification primitive. Il apparaît donc utile, voire nécessaire, d'établir une liste d'opérations dispensées de VPRIM afin d'éviter à un réparateur dont le SAQ n'est pas approuvé, d'avoir à demander cette vérification à un organisme désigné pour des raisons n'en valant pas la peine.

Toutefois, cette dispense n'est applicable que dans la mesure où le réparateur, bien qu'agissant hors SAQ approuvé :

- 1 A écrit et applique les procédures appropriées tenues à disposition de la DRIRE. Ces procédures font notamment apparaître les essais de bon fonctionnement à effectuer.
- 2 Tient à la disposition de la DRIRE les éléments permettant de vérifier qu'il n'abuse pas de cette tolérance, par exemple bons de commande et factures portant sur l'année en cours et l'année précédente. De plus, il tient à jour un registre permettant de se rendre compte aisément des réparations ayant donné lieu à VPRIM et celles qui en sont dispensées, faisant apparaître la nature de la réparation.
- 3 L'intervention doit être notée dans le carnet métrologique.

LISTE D'INTERVENTIONS

	PEL	DISP
1/ DTQM/TR ADAPTATEUR ET DISPOSITIF DE SÉCURISATION D'ADAPTATEUR CAMION (DSA)		
1.1 Réparation ou remplacement de tout ou partie d'un adaptateur et de son DSA, d'un DTQM/TR équipé d'adaptateurs dont les dispositifs de détection de la connexion du bras de chargement et de contrôle de l'état fermé sont pris en compte directement et individuellement par le TC (voir Note 1)	X Note 2	
2/ DTQM/TR OBTURATEUR INTERNE DE SÉCURITÉ (OIS) ET DISPOSITIF DE CONTRÔLE DE L'OBTURATEUR INTERNE DE SÉCURITÉ (DCOIS)		
2.1 Réparation ou remplacement d'un OIS sans intervention sur le DCOIS associé		X
2.2 Réparation ou remplacement d'un DCOIS pris en compte directement et individuellement par le TC (voir Note 1)	X	
3/ DTQM/TR DISPOSITIF DE DÉTECTION DE VACUITÉ (DDV)		
3.1 Réparation ou remplacement d'un DDV pris en compte directement et individuellement par le TC (voir Note 1) avec un réglage du seuil de détection du volume résiduel	X Note 3	
3.2 Réparation ou remplacement d'un DDV pris en compte directement et individuellement par le TC (voir Note 1) sans possibilité de réglage du seuil de détection du volume résiduel	X	

4/ DTQM/TR DISPOSITIF DE SÉCURISATION DES ORIFICES SUPÉRIEURS (DSOS)		
4.1 Réparation ou remplacement d'un DSOS dont tous les scellements sont de type C (selon annexe III de la circulaire)		X
4.2 Réparation ou remplacement d'un câble TIR d'un DSOS (selon annexe III de la circulaire)		X
4.3 Réparation ou remplacement d'un DSOS dont tous les scellements ne sont pas de type C (selon annexe III de la circulaire)	X	

5/ DTQM/TR IMPRIMANTE		
5.1 Déblocage d'une imprimante (burrage papier)		X
5.2 Remplacement ou remise en état à l'identique de la mécanique	X	
5.3 Remise en état de la détection de présence ticket		X
5.4 Remise en état de détecteurs optionnels non métrologiques		X

6/ DTQM/TR TC		
6.1 Changement des batteries d'alimentation d'un TC	X	
6.2 Réparation mineures sur les coffrets de protection (changement porte, joint...), réglage de boutons poussoirs ou de molettes.		X
6.3 Changement de la pile de sauvegarde	X	

7/ GPS		
7.1 Remplacement à l'identique (type et position) d'une antenne GPS		X
7.2 Remplacement à l'identique du GPS	X	

8/ AUTRES		
8.1 Remise en état d'une tuyauterie de liaison entre un OIS et un adaptateur		X
8.2 Intervention sur un viseur d'écoulement		X
8.3 Intervention sur boîtier de raccordement électrique pour resserrage ou nettoyage		X
8.4 Remplacement du boîtier de raccordement électrique	X	
8.5 Remplacement de joints d'étanchéité externes aux éléments métrologiques	X	
8.6 Remplacement de fusibles sur dispositifs indicateurs ou imprimeurs électroniques		X
8.7 Remplacement à l'identique du clavier		X
8.8 Intervention sur clavier physiquement dissociable	X	
8.9 Remplacement à l'identique d'un lecteur de carte à puce		X
8.10 Remplacement d'une carte afficheur	X	
8.11 Remise à l'heure du TC		X
8.12 Mise ou remise à l'état "valide" d'un des badges du DTQM	X	

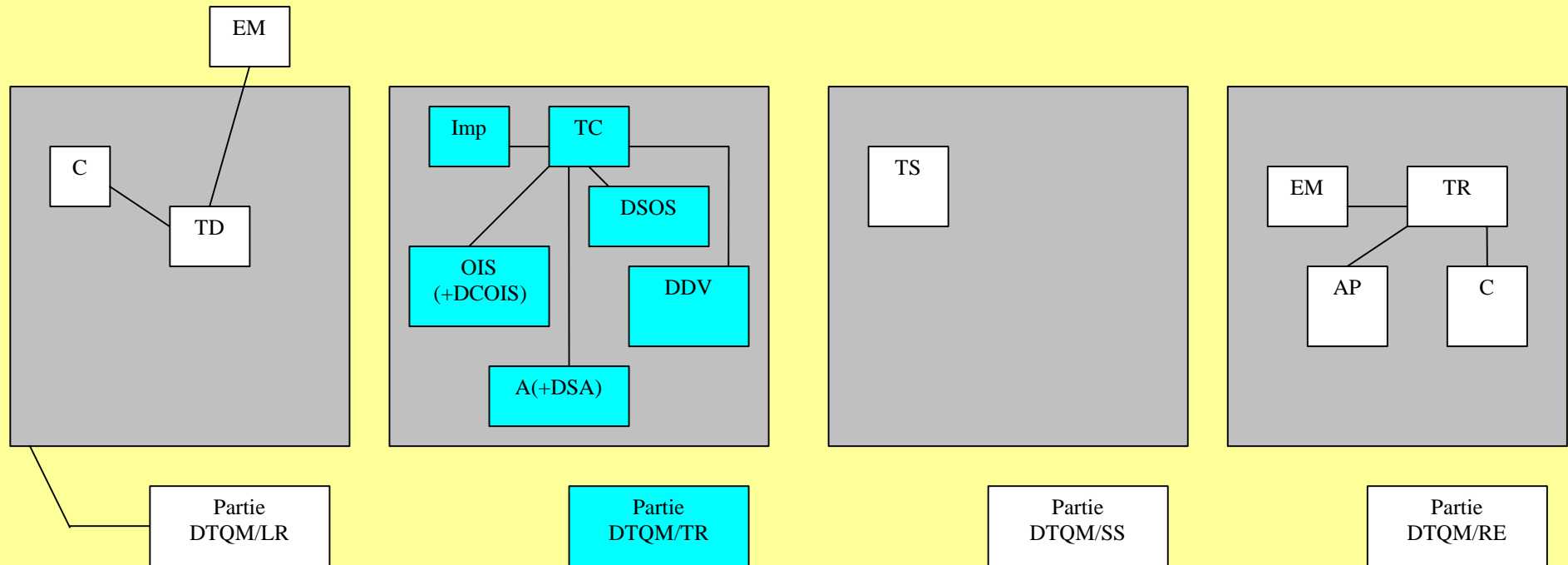
Note 1 : S'il y a un traitement intermédiaire pour concentrer les signaux des différents adaptateurs, la réparation ou le remplacement donne lieu à VPRIM.

Note 2 : Essai d'ouverture intempestive de l'adaptateur. Cet essai doit être réalisé conformément au 5ème alinéa du chapitre 1 selon le GUIDE LNE du 16/09/04

Note 3 : Vérification que le volume résiduel, au niveau de l'adaptateur, reste inférieur à une valeur de un pour mille de la capacité nominale du compartiment avec un maximum de 5 litres.

DTQM

LES DIFFERENTES PARTIES DU DTQM ET LEURS SOUS-ENSEMBLES



C : Coupleur
EM : Ensemble de mesure
TD : Terminal Dépôt

TC : Terminal Camion
DSOS : Dispositif de sécurisation des orifices supérieurs
DDV : Dispositif de détection de vacuité
A : Adaptateur camion
DSA : Dispositifs de sécurisation d'adaptateurs camion
OIS : Obturbateur interne de sécurité (clapet de fond)
DCOIS : Dispositif de contrôle de l'obturbateur interne de sécurité

TS : Terminal Station
Imp : Imprimante
TR : Terminal Retour
AP : Sonde d'absence de produit

Date : 03/05/2006